



## **JOURNAL DU SNUDI FO 49**

### **Septembre / Octobre 2017**

#### **Retrait des Ordonnances MACRON!** **Pour FO c'est une régression sociale inacceptable!**

L'Union départementale FO du Maine et Loire et la FNEC-FP-FO étaient bien présentes dans les manifestations du 12 et du 21 septembre. Mandat a été donné au bureau confédéral de voter contre les ordonnances Macron dans les instances représentatives.

Celles-ci sont inacceptables et constituent un encouragement pour précariser et flexibiliser tous azimuts. Entreprise par entreprise, des accords moins favorables que la loi ou l'accord de branche seraient possibles sur les primes, sur les congés... C'est d'ailleurs la même politique d'austérité et de dérèglementation qui est à l'œuvre dans le public : blocage des salaires, jour de carence, territorialisation de l'Éducation Nationale, suppressions des contrats aidés...

**Nous ne lâcherons rien!**

[Diaporama photos et vidéo de la prise de parole FO sur le site de l'UD FO 49](#)

#### **Prochaines réunions d'informations syndicales SNUDI FO**

**CHOLET** - Mercredi 11 octobre **9H/12H** Maison des syndicats

**MONTREUIL BELLAY** - Jeudi 12 octobre **12H15/13H35**,  
Ecole de la Herse, "RIS déjeuner"

**ANGERS** - Mercredi 18 octobre **14H** Bourse du Travail

**SEGRE** - Mercredi 8 novembre **9H/12H** Bourse du Travail

#### **Sites FO:**

Le SNUDI FO 49: <http://www.fnecfpfo49.com>

L'Union Départementale FO 49: <http://www.fo49.fr/>

La FNEC FP FO: <http://www.fo-fnecfp.fr/>

#### **SOMMAIRE**

**P1 : SOMMAIRE / GREVE DU 10 OCTOBRE**  
dans la Fonction Publique.

**P 3/4 : En direct des syndicats**, interview de  
la FNEC FP FO 49, point sur la situation de  
rentrée.

**P.5/6 : Rythmes scolaires**

- Dernières recommandations du Sénat!  
- Mettre la question à l'ordre du jour des  
conseils d'école! Argumentaire succinct.

**P7/9 : PPCR** : on vous dit revalorisation?  
+ Evaluations CP

**P.10: Evaluation des enseignants**

**P.11/12: Jean Lurçat**, un futur Etablissement  
Public du Socle Commun?

**P13 /14** : Contacts / Bulletin d'adhésion



## Fonction publique : mobilisé.e.s le mardi 10 octobre

Depuis l'arrivée du nouveau gouvernement, les mesures négatives s'accumulent pour les agent.e.s de la Fonction publique : gel de la valeur du point indice, rétablissement de la journée de carence, perspective de 120 000 suppressions d'emplois sur les 3 versants de la Fonction publique...

Et contrairement à l'engagement fait aux agent.e.s public.que.s par Emmanuel Macron dans le cadre de sa campagne présidentielle : "J'augmenterai votre pouvoir d'achat, comme celui des salariés des entreprises : vous paierez moins de cotisations et votre salaire net sera augmenté d'autant", la hausse de la Csg se traduira au mieux par une simple compensation dans la Fonction publique, c'est à dire sans gain de pouvoir d'achat pour les agent.e.s !

Ainsi, toutes ces mesures vont impacter fortement et négativement le pouvoir d'achat de plus de 5,4 millions d'agent.e.s public.que.s et fragilisent les services publics rendus aux usagers. C'est inacceptable.

C'est totalement injuste pour les agent.e.s, et c'est totalement inefficace pour une Fonction publique de moins en moins attractive dans de nombreux secteurs. Ces mesures ne contribuent en rien à l'amélioration de la qualité des services publics. Services publics au sujet desquels nos organisations syndicales rappellent leur demande d'un débat de fond sur ses missions s'appuyant sur le bilan des réformes déjà engagées. Enfin, nos organisations rappellent leur attachement au code des pensions civiles et militaires et seront très vigilantes sur la future réforme des retraites annoncée pour l'ensemble des agent.e.s public.que.s.

**C'est pour faire entendre ces profonds désaccords que les organisations syndicales appellent toutes et tous les agent.e.s à la grève, aux manifestations ou rassemblements (selon des modalités définies par les différents secteurs) pour se mobiliser le mardi 10 octobre prochain, date choisie par le ministre pour la tenue d'un rendez-vous salarial.**

Elles exigent une véritable négociation salariale qui aboutisse à une réelle reconnaissance du travail, des missions et de l'engagement professionnel des agent.e.s par une augmentation du pouvoir d'achat et la revalorisation des carrières, le non rétablissement de la journée de carence et les moyens nécessaires pour permettre aux agent.e.s d'exercer leurs missions de services publics.

Paris, le 15 septembre 2017

## Une rentrée scolaire tout sauf « apaisée »

Interview de Magali Lardeux, secrétaire départementale de la FNEC-FP-FO (Fédéranion nationale de l'Éducation, de la Culture et de la Formation Professionnelle)

**A** l'occasion de la rentrée scolaire, et alors que les médias se sont répandus sur le fait qu'elle se serait bien passée, Le Combat Social FO49 a rencontré Magali Lardeux, secrétaire de la FNEC-FP-FO 49, qui regroupe l'ensemble des syndicats de l'éducation nationale

*Le gouvernement s'est répandu, dans la presse, pour annoncer que cette rentrée s'était bien passée. Peux-tu nous donner ton point de vue ?*

C'est très exactement l'inverse.

La réalité c'est que cette rentrée scolaire est plutôt calamiteuse dans les écoles, les collèges, les lycées, les établissements et les services administratifs. C'est la conséquence, en particulier, de la suppression des contrats aidés.

La réalité dans les écoles maternelles, ce sont des collègues qui peuvent perdre jusqu'à 40 minutes d'enseignement par jour pour pallier l'absence d'un contrat aidé, ce sont des enfants de 3 ans dans des dortoirs sur des lits superposés laissés seuls sans surveillance toujours faute de contrats aidés !

La rentrée ce sont aussi des élèves handicapés sans auxiliaires de vie scolaire (AVS) pour la plupart en contrat aidé. Les AVS manquent par dizaines dans les classes. Pas une réunion d'information syndicale où les collègues ne nous font pas part des conséquences désastreuses pour tous. D'abord pour ces enfants qui ont besoin d'une prise en charge spécifique, mais aussi pour l'enseignant impuissant...

Fin des EVS, manque d'AVS... ça c'est pour les impacts de la suppression des contrats aidés, rien que ça est inacceptable. Mais il y a encore tout le reste !

Les attaques contre le Statut de fonctionnaires ne manquent pas et sont liées aux attaques contre le Code du travail ! La réforme de l'évaluation des enseignants, la destruction programmée de la formation professionnelle...

Alors, le ministre nous a demandé de faire une rentrée en

chantant ! l'envie de chanter n'est pas la première envie qui nous vienne quand on se rend compte combien ceux qui gouvernent font de l'École une école malveillante... toujours plus territorialisée et inégalitaire. On a plutôt envie de faire grève et de manifester en fait...

*Peux-tu nous indiquer comment les syndicats de la FNEC se disposent dans cette situation ?*

Contre la destruction de l'École de la République en cours, notre syndicat du 1er degré continue à se battre contre la territorialisation de l'école, pour le retour à un cadre national d'une semaine scolaire pour les écoliers de 4 jours pour tous sur 36 semaines, sans projet éducatif territorial. Rappelons que les « projets éducatifs territoriaux » sont une machine de guerre contre l'école républicaine, la même pour tous garante de l'égalité de droits. Avec les projets territoriaux, il pourrait y avoir, à terme, autant d'écoles, donc de programmes, donc de diplômes que de territoires.

Et c'est vrai pour tous les syndicats de la FNEC. Notre rôle, c'est d'être là sur chaque dossier et d'organiser le rapport de force parce qu'il n'y a plus que ça qui fonctionne : demander chaque AVS manquante, demander le réemploi de toutes les EVS sous Statut, arracher des ouvertures de classes comme on l'a fait, batailler pour 100 % de communes à 4 jours à la rentrée scolaire 2018 pour une Éducation qui reste nationale, intervenir contre chaque entorse au



Magali Lardeux

Statut de fonctionnaire d'État...

Il semble évident qu'il faudra un mouvement d'ampleur pour mettre en échec les intentions gouvernementales. Notre responsabilité actuelle est donc de réunir la profession afin d'écrire, ensemble, les cahiers de revendications, d'informer et de construire le rapport de force. C'est cette méthode que nous cherchons à mettre en œuvre dans l'enseignement, en invitant à participer les collègues aux réunions d'informations syndicales organisées par FO dès la rentrée et à renforcer FO.

***Quel est l'état d'esprit dans la profession ? La quasi-totalité des organisations syndicales appellent à une journée de mobilisation le 10 octobre. Qu'en penses-tu ?***

La colère est grande. Les conditions de la rentrée s'ajoutent aux conséquences du PPCR, protocole prétendument de « revalorisation » signé par la FSU et l'UNSA, qui commencent à se faire jour des dates de promotions qui s'éloignent de 6 mois à un an, voir plus pour une majorité d'entre eux. Elles s'ajoutent aussi aux économies réalisées sur le dos de la masse des

agents pour qui l'on rétablit le jour de carence, de qui l'on gèle le point d'indice (ça ne fait que depuis 2010 que ça dure !) et qui verra sa fiche de paie baisser au 1er janvier prochain avec la hausse comme tout le monde de la CSG !

C'est pourquoi, avec les dates à venir, il faut discuter. L'appel du 10 octobre dans la fonction publique est dans l'état un peu particulier : il intègre les logos de syndicats bien connus pour accompagner le pouvoir, la CFDT et l'UNSA notamment, les revendications ne sont pas claires.

Néanmoins, le contexte est tel qu'il ne faut pas exclure que les fonctionnaires cherchent à se saisir de cette date où 9 organisations syndicales appellent dont la nôtre.

Les salariés n'en peuvent plus !  
Les fonctionnaires non plus !

Pour faire passer ses plans, le gouvernement et le patronat tentent de casser les organisations syndicales indépendantes comme la nôtre... Cette casse est écrite dans les Ordonnances de Macron.

Or, l'indépendance de l'organisation syndicale, c'est la prunelle de nos yeux, c'est ce qui

nous permettra de gagner...

Comme le respect du mandat. Et le mandat il est clair : Ne rien lâcher !

Les salariés, les fonctionnaires cherchent la perspective qui permettra de gagner. À notre sens, c'est notre Confédération qui devrait l'ouvrir.

De quoi a-t-on peur ? Que la classe ouvrière puisse se saisir réellement de ces dates, qu'elle puisse exprimer sa colère contre un gouvernement si fragile ? Si provocant ? Que la classe ouvrière réunie dans ses organisations syndicales, dans l'interprofessionnel, puisse gagner sur ses revendications ?

Aujourd'hui, la FNEC FP FO 49 se porte bien et le développement se poursuit. Nous sommes ancrés dans les écoles, dans les collèges, les lycées, dans les lycées professionnels, dans les établissements et les services administratifs, dans la culture. Nos adhérents nous font confiance. Ils savent que nous ne lâcherons rien.

Préparons la grève contre une régression inacceptable ! Défendons bec et ongle notre organisation syndicale indépendante, l'outil que nous construisons chaque jour !





# SNUDI.FO

**Syndicat National Unifié des Directeurs, Instituteurs  
et professeurs des écoles de l'enseignement public  
Force Ouvrière**

## **Groupe de travail du Sénat sur les rythmes scolaires Retour des 4 jours et demi, suppression d'au moins 2 semaines de congés, fin du calendrier national, renforcement du PEDT...**

**Les « recommandations » du groupe de travail du Sénat ne doivent pas voir le jour !**

Le groupe de travail du Sénat sur les rythmes scolaires a présenté ses recommandations. Jugez sur pièce.

### **Ajouter deux semaines de travail :**

- « **Conserver le principe d'une semaine scolaire d'au moins 4 jours et demi à l'école élémentaire.** » (recommandation n°3) ou à défaut, imposer une « **définition d'un maximum horaire de 5 h 30 d'enseignement par jour, impliquant une réduction à due concurrence (sic) des vacances scolaires** ».
- « **Revoir le calendrier scolaire en confiant la définition aux recteurs de région académique, avec une durée minimale de 38 semaines de classes** » (recommandation n°5).

L'objectif est clair : remettre en cause les congés scolaires pour les réduire d'au moins deux semaines et disloquer le calendrier national. Chaque recteur définirait son propre calendrier scolaire, avec possibilité pour les « *acteurs locaux* » de le remodifier, de l'adapter localement en fonction des contraintes et des politiques locales.

Déjà, les recteurs des académies de la zone B projettent de modifier les congés de printemps en dérogeant au calendrier scolaire national en dehors de tout arrêté ministériel. C'est le cas du recteur de l'académie de Tours qui a décidé d'un nouveau calendrier scolaire pour l'année en cours.

### **Renforcer la tutelle des élus locaux via le PEDT :**

- « **Donner davantage de liberté aux acteurs locaux (élus politiques, représentants de parents... NDLR) pour élaborer les emplois du temps scolaire** » (recommandation n°4). Les enseignants de chaque école se verraient imposer localement l'organisation non seulement de la semaine, mais également de la journée scolaire (rythmes, ½ journée libérée, vacances scolaires...).
- « **Faire du PEDT le document d'orientation des politiques éducatives locales** » (recommandation n°9). Ce serait la fin de la liberté pédagogique individuelle et de l'indépendance de l'enseignant pour le placer sous la tutelle des élus locaux qui élaborent le PEDT. Rappelons qu'avec PPCR (décret du 10 mai 2017), nous serons dorénavant évalués sur notre capacité à « *contribuer à l'action de la communauté éducative et coopérer avec les parents d'élèves et les partenaires de l'école* ».

Chacun comprend que si ces « *recommandations* » sur les rythmes scolaires étaient mises en œuvre, les enseignants du premier degré deviendraient les employés des collectivités territoriales qui détermineraient les jours de travail, les congés, la pédagogie et nous évalueraient...

À l'instar de la loi El Khomri et des ordonnances Macron sur le Code du travail, c'est l'inversion de la hiérarchie des normes appliquée à l'école. Un nouveau pas dans la dislocation de l'école publique et la remise en cause de notre statut national d'enseignant fonctionnaire d'État serait franchi.

À l'opposé, le rétablissement d'une organisation de la semaine scolaire unique nationalement, de 4 jours pour tous sur 36 semaines garantira le respect de notre statut d'enseignants fonctionnaires d'État et des droits qui y sont liés.

C'est ce qu'exprime cette lame de fond qui en quelques jours a abouti à ce que « *ce sont finalement plus de 43 % des communes qui ont choisi la semaine de quatre jours dans les écoles publiques, dès la rentrée 2017* » - (communiqué de l'AMF du 18 septembre). ■

**Le SNUDI-FO demande au ministre de ne pas retenir les recommandations du Sénat  
NON à la territorialisation de l'Éducation nationale  
Rétablissement d'une semaine de 4 jours sur tout le territoire national, pour tous, sur 36 semaines  
Abandon des PEDT  
Abrogation des décrets Peillon, Hamon et Blanquer !**

Montreuil, le 22 septembre 2017

Argumentaire succinct demandé par un certain nombre de syndiqués mais à ne pas diffuser dans les cahiers de liaison bien sûr, faire passer par les parents d'élèves

## **Pourquoi voter le retour à 4 jours au Conseil d'école?**

*Cette année, au sein du Conseil d'école sera discutée et votée la question de l'organisation de la semaine scolaire à la rentrée prochaine...*

Un décret d'"assouplissement des rythmes scolaires" est paru mi-juin 2017. Son objectif était en fait de flexibiliser encore plus les fonctionnements d'une école à l'autre alors qu'il y a aujourd'hui 164 fonctionnements différents sur le département! Il a ce faisant néanmoins ouvert une brèche dans la réforme territorialisant l'Ecole et **43% des communes de France ont décidé en quelques jours fin juin de repasser aux 4 jours en cette rentrée scolaire 2017.**

Rappel historique et "chronobiologie" - Jusqu'en 2008, les élèves avaient classe 26H par semaine (4 x 6 heures le lundi mardi jeudi et vendredi et 2 samedis matin sur 3) Le Ministre de l'Education Nationale de l'époque, M Darcos a modifié les choses en supprimant deux heures de classe pour les élèves (et en annualisant ce temps de travail pour les enseignants). Sur l'ensemble de leur scolarité primaire, les élèves ont perdu alors quasiment l'équivalent d'une année d'instruction en heures de classe (de la PS au CM2). C'était les "4 jours" ... pas plus longs qu'avant : 6H. A ce moment là, les enseignants modulaient déjà les temps d'apprentissage dans la journée pour mettre en place des activités plus calmes quand c'était nécessaire, comme le veut "la chronobiologie"... Pourtant les 24 heures restantes ont vite été qualifiées de trop "lourdes" sur 4 jours. Le décret Peillon a imposé de les étaler sur 4,5 jours selon des horaires différents dans chaque commune, en intégrant forcément le mercredi matin.. C'est la territorialisation de l'Ecole, la fameuse "Ecole des Territoires" de M Peillon (en lien avec la réforme territoriale et les nouvelles communes): le projet d'école doit maintenant obligatoirement s'inscrire dans le PEdt (projet éducatif territorial).

**Pourquoi territorialiser l'école? Il s'agit d'un début de transfert de compétences vers les collectivités, subventionnées au départ ("fonds d'amorçage") mais étranglées ensuite (17 milliards de baisse des dotations sur le quinquennat précédent, 300 millions en moins encore annoncés par le nouveau gouvernement... Qui peut croire que la qualité des temps périscolaires pourra durer là où elle existe?)**

**Aujourd'hui, selon "les richesses" des "territoires", (financières, associatives..) l'accès à la culture est très inégal et parfois payant (TAP devenus payants dans beaucoup de communes qui ne pouvaient plus faire autrement), ce qui peut mettre les écoles publiques elles-mêmes en concurrence (tout comme leurs horaires (décret Peillon / décret Hamon après-midi libéré...)**

Par ailleurs, l'Ecole publique est mise en concurrence avec l'école privée par le biais des rythmes scolaires. En effet, l'école privée n'est pas soumise aux décrets, elles restent libres de leur organisation. A savoir : **le nombre d'élèves dans les écoles privées ne cessent d'augmenter quand ceux du public régressent depuis la mise en place des rythmes scolaires.**

**Les conditions de travail des personnels se sont fortement dégradées dans les écoles : les ATSEM se sont vues attribuées des nouvelles tâches, la précarité a bondi avec le recrutement d'animateurs qui "tournent" sur les écoles des grandes villes, ont parfois jusqu'à 6 temps dans leur journée ou ont des contrats de quelques heures... Pour ce qui est des enseignants, ils ont répondu à une enquête nationale qui est sans appel : 8 enseignants sur 10 rejettent l'organisation actuelle. Le rejet est quasi unanime dans les grandes villes où le mélange scolaire/périscolaire a des conséquences importantes en terme de fatigue des enfants en collectivité, en terme de sécurité etc ...**

**Vers le retour aux 4 jours dans toutes les écoles publiques de France... pour l'Ecole publique républicaine gratuite, l'école pour tous, une éducation qui reste nationale et égalitaire! 4 jours / 4,5 jours, il ne s'agit pas d'un simple "choix" organisationnel. Il s'inscrit dans une bataille plus importante pour l'Ecole publique et contre la précarité. Pour un retour aux 4 jours, il faut l'avis du Conseil d'école et l'avis du Conseil municipal pour validation par le Directeur Académique de Maine et Loire.**

# PPCR : ON VOUS DIT REVALORISATION?

Les signataires de PPCR (UNSA, FSU) s'échinent à présenter le protocole comme une avancée notoire quant à la revalorisation indiciaire et à l'augmentation du nombre de points d'indice par échelon. Cependant la méthode Coué ne parviendra pas à duper les personnels : ceux-ci savent lire le bas de leur fiche de paye !

## Décryptage!

La soi-disant « revalorisation » PPCR s'étale jusqu'en 2019 et s'effondre en 2020.

L'augmentation du traitement des PE porte sur le traitement brut et non sur le traitement net. Ainsi l'augmentation du taux de cotisation pension civile a entraîné une diminution du traitement net des personnels depuis 2010 que ni la revalorisation du point d'indice de 1,2% en 2016/2017, ni la revalorisation indiciaire ne suffisent et suffiront à compenser.

Les revalorisations indiciaires proviennent en grande partie du transfert d'une partie de l'ISAE en point d'indice. C'est au total, environ 506 € brut annuel qui proviendront de l'ISAE (4 points d'indice en 2017 et 5 en 2018), l'indemnité ISAE sera réduite d'autant. En 2018, c'est cette transformation qui, à elle seule, induira une revalorisation qui reste dérisoire.

Dans la plupart des cas, à échelon identique, le niveau des salaires nets sera donc inférieur à celui de 2010 et ceci sans compter l'augmentation de 1,7% de la CSG en janvier 2018 dont le gouvernement n'a annoncé aucune mesure compensatoire.

Les stagiaires et les nouveaux titulaires payent le prix fort en étant bien moins rémunérés qu'en 2010.

PPCR est donc un outil pour le ministère pour réaliser des économies sur le dos des personnels qui lui permettront de financer quelques améliorations, pour quelques-uns, très rares, qui accèderont, à « la tête du client », à la classe exceptionnelle.



## Grilles de rémunération des PE classe normale

CN échelon	01/01/17		01/01/18		01/01/19		01/01/20	
	indice	Salaire	indice	Salaire	indice	Salaire	indice	Salaire
11	664	2 503,85 €	669	2 529,45 €	673	2 536,15 €	673	2 527,71 €
10	620	2 337,92 €	625	2 363,10 €	629	2 370,34 €	629	2 362,47 €
9	578	2 179,55 €	583	2 204,30 €	590	2 178,15 €	590	2 215,98 €
8	542	2 043,80 €	547	2 068,18 €	557	2 099,02 €	557	2 092,04 €
7	506	1 908,05 €	511	1 932,06 €	519	1 955,81 €	519	1 949,31 €
6	478	1 802,47 €	483	1 826,20 €	492	1 854,06 €	492	1 847,89 €
5	466	1 757,22 €	471	1 780,83 €	476	1 793,77 €	476	1 787,81 €
4	453	1 708,19 €	458	1 731,67 €	461	1 737,25 €	461	1 731,48 €
3	440	1 659,16 €	445	1 682,53 €	448	1 688,25 €	448	1 682,64 €
2	436	1 644,09 €	441	1 667,40 €	441	1 661,87 €	441	1 656,35 €
1	383	1 444,24 €	388	1 467,01 €	390	1 469,68 €	390	1 464,79 €
			Les 5 points d'indice supplémentaires proviennent de la transformation d'une partie de l'ISAE en 5 points d'indice					

# Reclassement au 1er septembre 2017: comment ça marche ?

## Reclassement PE classe normale

Pour les PE, le rythme d'avancement unique est maintenant calqué à peu de chose près sur l'avancement au choix. Auparavant, 30% des collègues passaient au grand choix, 50% au choix et 20% à l'ancienneté.

### Exemple d'une collègue promue au 7ème échelon au 01.03.2016. Quel sera l'impact de son reclassement sur son déroulé de carrière ?

La rubrique carrière de l-Prof lui indique qu'elle est reclassée au 7ème échelon au 01.09.2017. Elle garde, toutefois, ces 1 an et 6 mois d'ancienneté dans l'échelon 7.

Avec la nouvelle grille PPCR appliquée à partir du 1er septembre 2017, la durée dans le 7ème échelon est de 3 ans, elle sera donc promue au 8ème échelon au 01.03.2019.

Avec l'ancienne grille à trois cadences :

Elle aurait pu bénéficier d'une promotion au grand choix et être promue au 8ème échelon au 1.09.2018 (durée de 2,5 ans dans le 7ème échelon pour 30% des promouvables). Perte de 6 mois de traitement au 8ème échelon, soit 1012,18 € brut annuel.

Elle aurait aussi pu être promue au choix au 8ème échelon au 01.03.2019, comme avec la nouvelle grille (durée de 3 ans dans le 7ème échelon pour 5/7 des promouvables restants, soit environ 50 %).

Ni perte, ni gain de traitement dans ce cas là.

Elle aurait enfin pu être reclassée à l'ancienneté au 8ème échelon au 01.09.2019 (durée de 3,5 ans dans le 7ème échelon, soit environ 20 % des promouvables). Gain de 6 mois de traitement au 8ème échelon, soit 1012,18 € brut annuel.

Et c'est ainsi pour quasiment tous les échelons. Le reclassement PPCR ne changera rien pour 50% des personnels, bénéficiera à 20% et sera défavorable pour 30% des collègues. **Le solde est donc négatif.** Globalement, les enseignants sont donc perdants. La revalorisation PPCR c'est le miroir aux alouettes...

*\*En application de PPCR au 01.09.2017, tous les enseignants sont reclassés dans la nouvelle grille indiciaire, qui à la classe normale, ne comprend plus qu'une cadence, sauf au 6ème et au 8ème échelon où une possibilité d'accélération de carrière d'un an pour atteindre l'échelon suivant est prévue pour 30 % des promouvables justifiant d'une évaluation « excellente ».*

	Ancienneté dans l'échelon	Reclassement
Echelon 1 à 2		
Echelon 2 à 3		
Echelon 3 à 4		
Echelon 4 à 5	- de 2 ans	reclassement dans l'échelon 4 conservation de l'ancienneté
	+ de 2 ans	reclassement dans l'échelon 5 sans ancienneté
Echelon 5 à 6	- de 2 ans et 6 mois	reclassement dans l'échelon 5 conservation de l'ancienneté
	+ de 2 ans et 6 mois	reclassement dans l'échelon 6 sans ancienneté
Echelon 6 à 7	- de 3 ans	reclassement dans l'échelon 6 conservation de l'ancienneté
	+ de 3 ans	reclassement dans l'échelon 7 sans ancienneté
Echelon 7 à 8	- de 3 ans	reclassement dans l'échelon 7 conservation de l'ancienneté
	+ de 3 ans	reclassement dans l'échelon 8 sans ancienneté
Echelon 8 à 9	- de 3 ans et 6 mois	reclassement dans l'échelon 8 conservation de l'ancienneté
	+ de 3 ans et 6 mois	reclassement dans l'échelon 9 sans ancienneté
Echelon 9 à 10	- de 4 ans	reclassement dans l'échelon 9 conservation de l'ancienneté
	+ de 4 ans	reclassement dans l'échelon 10 sans ancienneté
Echelon 10 à 11	- de 4 ans	reclassement dans l'échelon 10 conservation de l'ancienneté
	+ de 4 ans	reclassement dans l'échelon 11

## Reclassement PE Hors Classe

Les PE Hors Classe sont reclassés automatiquement dans l'échelon inférieur en gardant leur ancienneté dans l'échelon.

On pourra apprécier le tour de passe-passe du ministère dont l'affichage pourrait laisser entendre qu'un PE Hors Classe gagnera beaucoup plus, dès septembre 2017, ce qui serait le cas à échelon égal. Or la rétrogradation d'échelon ne lui apportera que quelques points d'indice supplémentaires.

Les PE promus intégreront l'échelon de la hors classe dont l'indice est égal ou immédiatement supérieur à celui détenu dans la classe normale

**A ceci s'ajoute le hold up sur la Hors Classe et la nouvelle Evaluation des enseignants (p10)**

## Les revendications FO

- Augmentation de 16% de la valeur du point d'indice au titre du rattrapage de la perte du pouvoir d'achat depuis 2010
- Abandon du non-protocole PPCR
- Abrogation du décret sur l'évaluation des enseignants



## Evaluations CP: un nouvel outil de contrôle des enseignants?

Le 28 août 2017, le ministère a présenté un projet d'évaluation nationale en début de CP et de 6ème en mathématiques et en français.

Ces évaluations auraient pour objectif de trouver des moyens de remédiation adaptés propres à chaque établissement voire à chaque élève.

En fonction des résultats obtenus par les élèves, les enseignants bénéficieraient d'un « accompagnement » ou de « formations », ce qui fait étrangement écho au décret du 5 mai 2017 sur l'évaluation des enseignants qui prévoit un « accompagnement individuel ou collectif, à la demande des personnels ou à l'initiative de l'administration. »

En 6ème, les remédiations, sous pilotage académique, seraient élaborées dans le cadre des conseils école-collège, donc par les profs des

écoles et les enseignants du second degré. C'est la poursuite de la remise en cause des garanties statutaires attachées à chaque corps.

Pour le SNUDI-FO, ce dispositif représente une charge de travail supplémentaire sans que l'on puisse y trouver le moindre bénéfice pour les personnels et remet en cause la liberté pédagogique des enseignants. Pire, ces évaluations présentées comme « diagnostiques » peuvent facilement devenir les évaluations « sommatives » des niveaux précédents (maternelle pour l'évaluation CP, élémentaire pour l'évaluation 6ème).

Ce dispositif ajouté aux déclarations du ministre dans la presse le 28 août 2017 : « *il faut être capable de poser un diagnostic sur les forces et les faiblesses d'un établissement à un moment donné, l'aider à*

*formuler son projet éducatif, l'aider à atteindre ses objectifs, et s'ils ne le sont pas, prendre des mesures avec l'établissement... »* laissent présager que ces outils pourraient être utilisés pour juger les personnels en fonction des résultats des élèves, en lien avec la réforme de l'évaluation des enseignants mise en place à la rentrée et combattue par le SNUDI-FO avec sa fédération.

**Le SNUDI-FO rappelle que la lutte contre l'échec scolaire prônée par le ministre passe avant toute chose par l'amélioration des conditions de travail des enseignants et en premier lieu par la baisse des effectifs dans toutes les classes.**

Aucun collègue ne peut être contraint de se soumettre aux évaluations CP. **Aucun texte réglementaire n'a été publié au BO.**

Cf. [www.fnecpfo49.com](http://www.fnecpfo49.com)

## Avant

Inspection en classe par l'IEN tous les 3 ans  
Note proposée par l'IEN et attribuée par l'IA selon une grille d'inspection qui suivait la carrière.

**Possibilité de contester la Note**  
d'annoter et commenter le rapport d'inspection

**Saisir la CAPD pour réviser la Note.**

**La Note entrait dans les barèmes:**

**Mouvement:** Ancienneté + 1/2 Note + points de fermeture

**Promotions:** Ancienneté + (2X la Note) - correctif négatif lié aux promotions précédentes.

**Hors Classe:** 2X échelon + Note

## Conséquences sur la carrière?

Disparition des promotions au grand choix ou au choix mais une accélération de carrière de un an aux seuls 6ème et 8ème échelons pour 30% des personnels évalués « excellents ».

Pour les autres un avancement à l'ancienneté.

## Hors classe?

Aucun critère. Les signataires du dispositif évoquent la possibilité d'un barème. Mais aucune garantie n'est dans le texte.

Par ailleurs pour maintenir le nombre de hors classe, il faudrait que le taux de promus avoisine les 14% des promouvables (c'est-à-dire les enseignants au-delà du 9ème avec 2 ans d'ancienneté).

Rien dans le texte n'assure que l'engagement qu'aurait pris Najat Vallaud Belkacem auprès de ses amis signataires SE et SNUipp de passer à 7% en 2020 sera respecté. Avec un tel taux, le nombre de promus à la hors classe devrait de toute façon baisser.

## Plus de barème « Promotion »

Comment seront choisis les 30%? A ce jour aucune information officielle. Mais chacun comprend que la « tête du client » sera le critère le meilleur. Le SNUDI FO demande la mise en place d'un barème.

**Qui a donné son accord au nouveau dispositif d'évaluation ?**  
SNUipp et SE ont voté **POUR** ce nouveau dispositif qui détruit le statut

## Aujourd'hui:

### Quand ? : 3 Rendez vous de carrière:

- Dans la seconde année du 6ème échelon
- Entre le 18ème et le 30ème mois effectués dans le 8ème échelon
- Au 9ème échelon dans la seconde année pour accéder à la Hors classe

### Par qui?

- Le rendez vous de carrière comprend une inspection, un entretien effectué par l'IEN.
- Mais il sera inmanquablement lié à « l'accompagnement » tout au long de la carrière ».
- Cet accompagnement peut être individuel ou collectif. Il peut être volontaire mais aussi imposé par l'IEN.
- Il peut être effectué par les conseillers pédagogiques. Il peut avoir lieu hors temps de travail
- C'est la stagiairisation à perpétuité.

### Comment ?

- La Note a disparu. L'IEN remplira après l'entretien de carrière, sur la base de l'inspection mais aussi n'en doutons pas des rapports faits par les conseillers pédagogiques, une grille d'évaluation.
- 15 Items où l'enseignant sera apprécié : Excellent —très satisfaisant —satisfaisant —à consolider.
- La grille d'évaluation ne porte que pour 1/36 sur le métier d'enseignant.
- Le reste concerne les relations avec les mairies, les partenaires de l'école, les parents, le zèle à appliquer les réformes en cours.
- L'IA donne l'appréciation finale selon les mêmes critères: Excellent —très satisfaisant —satisfaisant— à consolider.





**Compte rendu audience intersyndicale SUD FSU FO / DASEN**  
**du mardi 19 septembre,**  
**concernant l'expérimentation d'implantation de classes**  
**de CM au collège Jean Lurçat**

Étaient présents pour l'Administration : Monsieur Benoît Dechambre, Directeur Académique  
Monsieur Gromy, IENA

Pour les organisations syndicales : Olivier Lorreyte, SUD  
Olivier Crapoulet, FSU  
Magali Lardeux, FNEC FP FO

Conformément aux décisions de l'AG des personnels du 22 mai 2017, la position des collègues a été portée au Directeur Académique: à savoir un rejet unanime du projet porté publiquement par la Mairie d'Angers d'implanter des classes de CM au sein du collège Jean Lurçat.  
La motion a été déposée ([motion en pièce jointe](#)).

Par ailleurs, le Directeur Académique nous a donné son point de vue et les éléments d'avancées du projet. Pour lui, il n'y a pas de choix : il faut profiter du projet de rénovation urbaine et avancer vers une École du Socle commun, dans la cohérence du nouveau cycle, ou bien on fermera le collège Jean Lurçat...

Ses propos : « Comme je l'ai indiqué : c'est un projet !... un projet éducatif intéressant puisqu'on travaille autour d'une École du Socle Commun. C'est d'ailleurs mis en place dans d'autres académies. Il faut profiter du projet de rénovation urbaine. Mon objectif est double :

- conforter le collège Lurçat qui perd des élèves (Comment maintenir un collège de 600 qui n'accueille que 190 élèves ?),
  - répondre aux nombreuses demandes de dérogations causées par l'image dégradée de ce collège.
- D'où l'idée d'en faire une « École des Sciences et de Arts » qui permette également la mixité sociale... »

« Pour ma part, j'ai une position claire sur le projet mais je ne maîtrise pas les choix que feront les politiques, les propriétaires des bâtiments. Il y a encore trop de questionnements et de travail Éducation Nationale/Mairie/Conseil Départemental pour que je me tourne vers les personnels. En attendant, nous n'avons pas trop de choix :

- soit on accueille d'autres classes dans le collège (ce qui veut dire une autre sectorisation)
- soit, et c'est ce qui a été (selon le DASEN) convenu avec Voltaire pour l'instant sans exclure Paul Valéry s'ils veulent s'agréger : permettre à toutes les classes de CM de passer pour le moment quelques heures par semaine (autour de 2) au sein du collège pour créer les liens et donner aux familles l'envie de poursuivre la scolarité au collège Lurçat.

**Il n'y pas de projet pour 2018 qui irait plus loin que cela à ce stade, mais on avance. »**

Il ajoute que le Statut et la réglementation lui ont été opposés en CTSD et que pour pouvoir mener à bien ce projet il sera possible de l'inscrire dans un cadre juridique légal, en créant « une annexe » de l'école dans le collège (avec un code RNE spécifique etc...). Selon lui, il n'y aura pas de fermeture/déplacement de Lurçat. Il nie le risque d'évitement des écoles par les familles si ces écoles sont associées à Lurçat.

Pour les organisations syndicales présentes, il est clair que l'Administration de l'Éducation Nationale n'a pas renoncé à travailler conjointement avec la Mairie pour aller vers le projet initial d'implantation pérenne de classes dans le collège annoncé « trop tôt » par les politiques... ! Le fait de proposer quelques heures seulement de CM au collège est une façon d'habituer les esprits et de préparer le terrain juridique pour le projet initial. Seul le rapport de force pourra empêcher à cette expérimentation de voir le jour. Les organisations syndicales invitent les collègues à rester vigilants. Dès que l'Administration de l'Éducation Nationale se tournera vers eux, les organisations syndicales répondront présentes pour défendre l'intérêt des personnels et des élèves et aider à l'organisation de ce rapport de force.



### **Des classes de CM au collège...**

**Projet municipal soutenu par l'IA 49 :**  
implantation de classes de CM au collège Jean  
Lurçat à Angers.

**Pour FO, ce projet ne doit pas voir le jour !**  
Ces expérimentations fleurissent aussi dans d'autres  
départements... Pourquoi ?

**Les autorités accélèrent la mise en place de tous les dispositifs liaison école/collège, cycle CM/6ème avec son conseil, mise en place de double niveaux CM/6è, nouveaux programmes, LSUN, échanges de service, conseils école/collège, formations inter-degrés...**

**C'est la marche vers les Établissements Publics du Socle Commun soumis au Projet éducatif territorial et préconisés par le rapport *Leloup/Caraglio* !\*(Lire)**

**Ces expérimentations que devraient subir les collègues et leurs élèves sont en outre la conséquence directe de la politique de la Loi de refondation et de PPCR avec ses profs interchangeable à 1607 heures...**

**Une politique à laquelle FO s'oppose !**

#### **Loi de refondation : les votes**

Pour : CFDT, UNSA

Abstention : FSU

Contre : CGT, FO, SUD

#### **PPCR : les votes**

Pour : CFDT, UNSA, FSU

Contre : CGT, FO, SUD

**Il est à noter que cette expérimentation se fait dans le cadre de la réforme du collège instaurant le nouveau cycle CM1/CM2/6è, une réforme passée au « 49-3 » que les collègues du second degré et la majorité de leurs organisations syndicales ont combattue pendant des mois (CGT, FO, FSU, SUD)**

**Le prétexte du nouveau cycle CM/6ème dans le cadre de l'école du socle, le prétexte de la « mixité sociale » ne peuvent camoufler les objectifs principaux :**

- la volonté affichée du ministère de l'Éducation nationale de fusionner les corps enseignants des profs des écoles et des profs de collèges lycées (PLC qui sont annualisés à 1607 heures depuis 2014 – décret Hamon)
- la mise en place d'un « Etablissement Public du Socle Commun » 1er/2<sup>nd</sup> degré avec des enseignants interchangeables, mobiles et flexibles
- Le renforcement de la territorialisation de l'école avec des projets locaux soumis aux Pedt définis par les collectivités territoriales.

**Les conditions de travail des enseignants et d'apprentissage des élèves vont être fortement dégradées :** privation du lien direct avec les collègues de primaire, du matériel commun de l'école, de leurs bibliothèques, des possibilités de décroisement, gestion des récréations avec des adolescents qui risquent d'augmenter le sentiment d'insécurité affective d'élèves de 9/10 ans ... Il y aura également des complications dans la gestion de la restauration, pour les moments d'activités périscolaires. Pour les familles, la dispersion de fratries va compliquer l'organisation familiale pour venir chercher les enfants à l'école...

**En outre, les premières conséquences directes de ce type « d'expérimentation » ne peuvent être que la mutualisation de moyens et donc des fermetures de classes et de postes.**

**C'est pourquoi, la FNEC FP FO 49 vous informe et mettra tout en œuvre pour mettre en échec ce dispositif.**



**SYNDICAT FORCE OUVRIERE**  
**PROFESSEURS DES ECOLES**  
**DU MAINE ET LOIRE**  
**SNUDI FO 49**

*(fédération de l'enseignement FNEC FP FO)*

mail : [snudifo49@wanadoo.fr](mailto:snudifo49@wanadoo.fr)

site : [www.fnecfpfo49.com](http://www.fnecfpfo49.com)

Fédération: [www.fo-fnecfp.fr/](http://www.fo-fnecfp.fr/)



**Magali Lardeux**  
secrétaire départementale  
élue CAPD et CT  
06 84 44 65 75



**Morgane Moureaux**  
secteur SAUMUR  
élue CAPD  
06 28 34 35 83



**Cathy Gadbin**  
secteur St Sylvain ANGERS  
06 18 68 32 09  
suppléante CAPD



**May Renaudeau**  
secteur DOUE LA FONTAINE  
06 62 03 22 39  
suppléante CAPD

**Secteur CHOLET : Yannick Solé 06.66.50.85.57**

**Questions CHSCT : Laurence Warnault**

**FO c'est une confédération libre, indépendante,**  
**forte de centaines de syndicats regroupant des salariés de**  
**toutes catégories, du privé comme du public.**

**C'est la première force dans la Fonction Publique d'État !**

**Accompagner la politique gouvernementale ou résister et**  
**revendiquer ?**

**Pour Force Ouvrière c'est clair !**

Est-ce le rôle du syndicat d'accepter....

- ✓ la baisse du pouvoir d'achat et la baisse des salaires
- ✓ l'allongement de la durée de la cotisation pour la retraite
- ✓ la territorialisation... le transfert de l'école aux collectivités territoriales
- ✓ la remise en cause de nos statuts ?

Est-ce le rôle d'un syndicat de mettre en place les contre-réformes au nom du « dialogue social » en lieu et place d'une vraie négociation sur les revendications des personnels ?

Pour FO, c'est clair...quel que soit l'interlocuteur - gouvernement, ministre, recteur ou DASEN - nous défendons les revendications des personnels.

Ainsi FO a voté contre les décrets Darcos (droite) et contre la loi Peillon (gauche) car ils étaient contraires aux intérêts et aux droits des personnels.

Ainsi pour les rythmes scolaires, FO a voté contre le décret à tous les niveaux et la FNEC FP FO continue à agir pour qu'il soit abrogé.

**C'est ce qui permet aujourd'hui à FO de mettre en avant la défense des Statuts et des garanties statutaires des personnels face aux Ministres successifs qui considèrent que les statuts « sont un obstacle à la refondation »**

**Parce qu'il n'y a aucune connivence avec les gouvernements et ministres, FO peut s'opposer à l'austérité qu'elle soit de droite, de gauche, voire syndicale !**



**J'adhère au SNUDI FO**

**14 Pl Imbach - 49100 Angers**

<http://fnecfpfo49.com/>

snudifo49@wanadoo.fr

06 84 44 65 75

**COTISATIONS 2017** 66 % de votre cotisation sont déductibles du montant de votre impôt.

Le syndicat vous envoie chaque année une attestation fiscale.

**Paiement par chèque(s)**

à renvoyer à l'adresse ci-dessus, **ordre** : SNUDI FO 49

**Ou Paiement par virement bancaire en utilisant le R.I.B (page jointe)**

**NOM** : ..... **PRENOM** : .....

**Adresse personnelle** : .....

**Code postal** : ..... **Ville** : ..... **Tel** : .....

**Mail** : .....@..... **Ecole** : .....

**Carte = 16.10 € + timbre mensuel (voir tableaux ci-dessous)**

**INSTITUTEURS**

Echelon	7°	8°	9°	10°	11°
Adjoint	10,70	11,30	11,90	12,70	14,10
Chargé d'école	11,00	11,60	12,20	13,10	14,40
Directeur 2-4 classes	11,30	11,90	12,60	13,40	14,70
Directeur 5-9 classes	11,60	12,30	12,90	13,70	15,00
Directeur 10 cl et +	12,00	12,60	13,20	14,00	15,40

**PROFESSEURS DES ECOLES Classe normale**

Echelon	2°	3°	4°	5°	6°	7°	8°	9°	10°	11°
Stagiaire. Adjoint.	10,00	10,60	11,20	11,80	12,70	13,50	14,50	15,60	16,90	18,30
Chargé d'école	10,30	10,90	11,50	12,20	13,00	13,60	14,60	15,70	17,00	18,40
Directeur 2-4 classes				12,60	13,40	14,20	15,30	16,30	17,60	19,00
Directeur 5-9 classes				13,00	13,80	14,30	15,30	16,40	17,70	19,10
Directeur 10 cl et +				13,30	14,10	14,90	16,00	17,00	18,30	19,70
Directeur SEGPA				13,30	14,10	15,00	16,00	17,10	18,40	19,80

**PROFESSEURS DES ECOLES hors classe**

Echelons	1°	2°	3°	4°	5°	6°	7°
Stagiaire. Adjoint.	13,60	15,50	16,80	18,00	19,50	20,90	22,10
Chargé d'école	13,90	15,90	17,10	18,30	19,90	21,20	22,50
Directeur 2-4 classes	14,30	16,20	17,50	18,70	20,20	21,60	22,80
Directeur 5-9 classes	14,70	16,70	17,90	19,10	20,70	22,00	23,30
Directeur 10 cl et +	15,00	17,00	18,20	19,40	21,00	22,30	23,60
Directeur segpa	15,30	17,30	18,50	19,70	21,20	22,60	23,90

**RETRAITES**

**Carte : 16.10 + Timbre retraité : 13,21 + Timbre mensuel à 10,70**

**AVS / EVS**

**Carte 16.10 puis 5 euros par mois (crédit d'impôt)**

**Enseignants à temps partiel : Carte : 16.10 + Timbre mensuel x par le % du temps partiel.**

